



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION  
LANGUEDOC-ROUSSILLON  
PREFECTURE DE L'HERAULT

Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
Bureau de l'Environnement  
Relevé de conclusions CLIS du 2 avril 2009.doc  
Affaire suivie par : Mme GASTARD  
Téléphone : 04.67.61.68.56  
Télécopie : 04.67.02 25 46

Montpellier, le

04 JUIN 2009

Centre de stockage de déchets non dangereux  
Lieu dit « L'Arbousier »  
CASTRIES

\*

Commission locale d'information et de surveillance  
**Relevé de décisions**  
**Réunion du jeudi 2 avril 2009**

.....

.....

La commission locale d'information et de surveillance s'est réunie sur le site du centre de stockage le 2 avril 2009 sous la présidence de Monsieur Patrice LATRON, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault.

Au cours de la présentation du bilan de l'activité de l'installation qui a été remis en début de séance, des précisions relatives à la notion de « refus de tri » issus de l'usine de méthanisation « AMETYST » sont apportées. Les refus de tri sont constitués de déchets qui, arrivés en mélange avec les déchets organiques, ne peuvent plus être traités par l'installation. Il peut s'agir par exemple, de bouteilles plastiques qui, souillées après avoir été stockées avec des déchets organiques, ne peuvent plus être recyclées et sont donc acheminées pour stockage sur le site. La DRIRE rappelle que l'arrêté préfectoral d'autorisation définit la nature des déchets admis sur le site ainsi que leur quantité. **Depuis la mise en service de l'installation, la nature et les quantités des déchets réceptionnés sont conformes aux prescriptions imposées par l'arrêté.**

A la question relative aux conséquences que pourraient entraîner de fortes précipitations au droit du site, la DRIRE précise que le Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM), dans son analyse critique, n'exclut pas de remontée de nappe qui pourrait atteindre la barrière passive : **ce phénomène rare et de courte durée n'aurait, cependant, pas le temps de l'altérer.**

Pour faire suite à la demande formulée par les membres de la CLIS, le Secrétaire Général souhaite que les documents présentés leur soient transmis : dans l'attente de la création d'un site internet, la Communauté d'Agglomération transmettra trimestriellement le bilan de l'activité et des analyses environnementales commentées par message électronique à l'ensemble des membres de la CLIS. **La première transmission sera effectuée vers le 15 juillet 2009.**

Le planning de la végétalisation du site et de ses abords sera présenté à la prochaine CLIS ; des espèces locales et des graminées constitueront l'essentiel des plantations prévues afin de diminuer l'impact visuel de l'installation. Par ailleurs, des ruches à proximité du site ont été installées par un apiculteur local, ce qui peut témoigner de la qualité de l'air.

Des précisions complémentaires relatives au volume et au traitement des lixiviats et des eaux superficielles non souillées sont apportées par l'exploitant. Les eaux pluviales peuvent être rejetées après contrôle dans le milieu naturel : les fortes précipitations de février 2009 n'ont provoqué aucun débordement des bassins de rétention. Les lixiviats dont la production annuelle est estimée à 4500 m<sup>3</sup> sont acheminés par camions-citernes vers la station d'épuration « Maera ».

Certaines remarques concernant les envols tout le long du L.I.E.N amènent la Communauté d'agglomération de Montpellier à évoquer les moyens mis en œuvre pour maintenir les abords des voiries propres : un nettoyage trimestriel est entrepris entre le rond point de Vendargues jusqu'au centre de stockage de déchets. Le non respect des consignes pourtant strictes par les personnels peut conduire à l'application de pénalités, notamment la prise en charge du nettoyage des voiries.

L'ordre du jour étant épuisé, le Secrétaire Général remercie les membres des CLIS de leur participation et après avoir confirmé qu'une CLIS mensuelle ne semble pas justifiée, propose de fixer au mois de septembre 2009, la prochaine réunion qui portera également sur la CLIS de la carrière. Il invite, par ailleurs, ceux qui le désirent à visiter les installations.

**Le Président de la CLIS**  
**Le Secrétaire Général**

  
Patrice LATRON